



Association of Justice Counsel Association des Juristes de Justice

1545 av. Carling Ave., #406, Ottawa, ON Canada K1Z 8P9

TEL: 613-798-9900/866-218-3310

FAX: 613-564-0606

www.ajc-ajj.com

admin@ajc-ajj.com

Ottawa, le mercredi 9 février 2011

Lettre à l'Éditeur

L'Association des juristes de justice (« AJJ ») est l'agent négociateur d'environ 2 800 juristes fédéraux qui travaillent au ministère de la Justice, au Service des poursuites pénales du Canada, et aux divers autres organismes, tribunaux et cours fédéraux à travers le pays.

Nous vous écrivons cette lettre en vue d'appuyer fortement nos collègues professionnels, les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État du Québec, qui sont présentement en grève. Les Québécois retiennent sans contredit leur souffle à cette heure, puisqu'il y aura assurément des interruptions dans le processus judiciaire. Quoique personne ne veuille de retards dans l'administration de la justice, il est clair que les membres de l'AJE et l'APPCP n'avaient plus aucun choix après avoir subi, pendant de nombreuses années, de la négligence et l'absence de négociation de bonne foi de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le gouvernement provincial soutient qu'il prône l'ordre public et qu'il sévit contre les gangs, les criminels en col blanc et la corruption. Mais ce sont en réalité les juristes québécois qui, aux termes de longues heures de travail et à des salaires qui se situent au minimum de l'échelle nationale, s'occupent de ces enjeux importants. Malheureusement, plusieurs présentent des signes d'épuisement professionnel, ont le moral bas et quittent la fonction publique à un rythme alarmant.

Il s'agit d'un moment déterminant. Le gouvernement québécois doit donc profiter de cette occasion pour renverser la vapeur et adopter une nouvelle orientation. Il devrait dans un premier temps demander au Conseil du Trésor de négocier de façon équitable, franche et continue. La population est en droit de demander autant du gouvernement provincial en tant qu'employeur.

Tout comme c'est le cas pour chaque association provinciale de procureurs de la Couronne, l'AJJ accorde fermement son soutien aux membres de l'AJE et de l'APPCP. Il s'agit d'une manifestation historique et sans précédent de solidarité à l'échelle nationale. Nous le faisons parce que nous savons fort bien ce qui est en jeu. Les juristes du Québec exercent leur droit de grève pour bien faire comprendre que la justice ne tient qu'à un fil. Si on n'y remédie pas, les conséquences seront catastrophiques et avoir un effet de cascade.

Le temps est donc venu de tenir un sérieux discours sur l'ordre public. Or, au lieu de se concentrer sur des compressions draconiennes, on devrait mettre l'accent sur l'amélioration des services et des ressources. Appuyons les juristes du Québec, car ils forment la pierre angulaire de l'administration de la justice, tout comme ceux et celles qui font fonction de procureur de la Couronne. Ils concourent à garder nos collectivités sûres, protègent les institutions auxquelles nous sommes les plus attachées et font valoir la règle de droit. La population a besoin des juristes, et c'est pour cette raison qu'ils sont fiers d'être au service de la population.

Marco Mendicino
Président